



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20200706_04

Séance du 6 juillet 2020

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

Date de la convocation :
29 juin 2020

L'an deux mil vingt, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Carmen VALLET (procuration donnée à Pascale DUSSOUILLEZ), Joël ALPY (procuration donnée à Lydie CHANEZ)

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Droit de préférence forestier
Parcelles AO 46-47 (Jardin Martin)

La Commune a été avisée de la mise en vente des parcelles forestières cadastrées section AO, n°46-47, au lieu-dit Jardin Martin. Elle n'est pas propriétaire limitrophe. Aussi, conformément au code forestier, elle ne dispose que d'un droit de préférence et non d'un droit de préemption. Après avis de la commission « Forêts, bois », le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préférence sur les parcelles AO 46-47.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE